

Préavis N° 113/2018

Ancienne décharge publique Molard-Parelliet

Remise en état de l'aire forestière

Demande de crédit de CHF 920'000.- TTC

Nyon, le 3 juillet 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le Préavis 113 s'est réunie le mercredi 27 juin 2018 à la Ferme du Manoir. Elle était composée de Mmes Danièle Schwerzmann, Béatrice Enggist (présidente et rapportrice) et de MM. Gustave Dutruy, Sven Girard, Yves Leuzinger, Xavier Paredes, Frédéric Tschuy. Était excusé : M. Patrick Buchs.

Mme Roxane Faraut-Linares, MM. François Menthonnex et Hugues Rubattel ont présenté le préavis et ont répondu aux membres de la Commission.

Préambule

Conformément au préavis 46/2017, approuvé par le Conseil Communal, les travaux d'assainissement ont été effectués par la Commune de Nyon dans l'Ancienne décharge publique Molard-Parelliet composée en grande partie de matériaux inertes. La pose d'une paroi souterraine de protection a été effectuée. Elle sépare la décharge de la source de captage de l'Arpey qui approvisionne la Ville de Nyon en eau.

Remise en état de l'aire forestière

L'étape suivante sera la remise en état de 140'000m² de forêt comme décrite dans ce préavis. Cette exigence est légale est inscrite au Registre Foncier et la Ville de Nyon s'était engagée en signant une convention avec la commune de Trélex. Ce projet de remise en état et de reboisement a été mené avec la Direction Générale de l'Environnement de l'Etat de Vaud (DGE), et s'effectuera de la manière suivante :

1. Oter les plantes invasives et indésirables
2. Remodeler le site et remettre de la terre propre pour les futures plantations

Cette opération s'effectuera dans l'ordre d'exploitation des secteurs du site (comme décrit dans le plan de situation annexé au préavis) en commençant par le secteur 1,2,4 et 3 puis les autres à la suite.

Le boisement sera reconnu par l'inspecteur forestier une fois que les arbres existants et les arbres plantés seront en mesure de garantir la future forêt. Il faudra compter une période d'environ 2 à 3 ans.

Une partie des essences non-souhaitées seront arrachées. Ce sont des arbres à croissance rapide qui seront plantés. Les plantations seront clôturées afin d'éviter que la faune locale ne les détruise.

Questions de la Commission :

Q : Quel sera le choix des arbres plantés ?

R : Les arbres pionniers seront des bouleaux et des pins sylvestres ainsi que le peuplier tremble, car ce sont des arbres qui poussent très rapidement.

Q : Dans ce préavis, il est mentionné que le site est traversé par un corridor de migration terrestre important, quelles sont ces migrations ?

R : Elles sont répertoriées dans les directives de la Direction Générale de l'Environnement.

Conclusions

La Commune de Nyon a l'obligation de remettre en état et de reboiser l'ancienne décharge de Molard-Parelliet, car elle a utilisé ce site à partir des années 1960 jusqu'en l'an 2000.

Un fonds de réserve, doté d'un montant de CHF 386'812.- avait été constitué en son temps. Il sera utilisé pour couvrir une partie de la demande de crédit de ce préavis. Le coût total de la remise en état de l'aire forestière s'élèvera à CHF 533'188.-. La commission accepte à l'unanimité ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 113/2018 concernant « la remise en état de l'aire forestière de l'ancienne décharge de Molard-Parelliet »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 920'000.- TTC à la Municipalité pour les travaux de remise en état de l'aire forestière de l'ancienne décharge publique de Molard-Parelliet, montant qui sera à porter en augmentation du compte N° 9142.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 30 ans ;
2. de prélever un montant de CHF 386'812.- sur le Fonds de réserve N°9282.17 « Réhabilitation de la décharge » qui comprend au 31.12.2017 un montant de CHF 386'812.- à porter en déduction du montant d'investissement.

La Commission :

Mmes Danièle Schwerzmann
Béatrice Enggist (présidente et rapportrice)
MM. Gustave Dutruy
Sven Girard
Yves Leuzinger
Xavier Paredes
Frédéric Tschuy
Patrick Buchs